

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Société Mère du Groupe S.F.B.T.

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Société Mère du Groupe S.F.B.T.

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 17 mai 2022 à 9 H.00, à l'hôtel Golden Tulip Carthage- Les côtes de Carthage - GAMMARTH (salle Carthage), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;*
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;*
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;*
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;*
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;*
- 6/ Affectation des résultats ;*
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;*
- 8/ Renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes ;*
- 9/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;*
- 10/ Rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;*
- 11/ Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;*
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2021 ;*
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;*
- 14/ Pouvoirs à donner ;*
- 15 / Questions diverses.*

Un exemplaire des statuts, des états financiers sociaux et consolidés de l'exercice 2021, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social sis au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 17 mai 2022 :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2021 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2021.

DEUXIEME RESOLUTION :

. Résultat net exercice 2021.....		223 019 391,223
. Résultats reportés de l'exercice 2020.....	+	116 310 091,504
		339 329 482,727
. Dividendes	-	176 962 500,000
. Résultats reportés de l'exercice 2021.....		162 366 982,727

DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D,715

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions et opérations dans leur intégralité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Mustapha ABDELMOULA
- Les Brasseries et Glacières Internationales
- La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
- La Banque Nationale Agricole

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats du Cabinet d'Audit et de Consultants, Membre de l'Ordre des Experts Comptables, et du Cabinet les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F., membre de PriceWaterHouseCoopers, en qualité de commissaires aux comptes, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats du Cabinet d'Audit et de Consultants, Membre de l'Ordre des Experts Comptables, et du Cabinet les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F., membre de PriceWaterHouseCoopers, en qualité de commissaires aux comptes devant certifier les états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 20.000 Dinars nets par Administrateur.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du comité permanent d'audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par membre.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2021 à partir du

DIXIEME RESOLUTION :

En application de l'article 13 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'assemblée générale ordinaire prend acte que la Société Partner Investment a déclaré à la Bourse de Tunis le 30 juin 2021, par l'intermédiaire en Bourse MAC S.A., avoir franchi directement à la hausse le seuil des dix pour cent (10%) de participation dans le capital.

ONZIEME RESOLUTION :

Conformément aux exigences de l'article 472 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2021 du Groupe S.F.B.T.

DOUZIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.